

Date de dépôt : 21 août 2019

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Mme Stéphanie Valentino : Baisse** **du nombre d'infirmiers responsables de garde aux HUG**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mon groupe a appris que plusieurs établissements des HUG ont diminué la mobilisation des infirmiers responsables d'unité (IRES) les jours fériés et le week-end. Désormais, on ne compte plus que deux infirmiers responsables de garde pour gérer l'Hôpital Beau-Séjour, le bâtiment Lina Stern et le bâtiment Gustave Julliard. Or, le fait de limiter la présence du personnel cadre favorise une mauvaise gestion des problématiques de soins. En effet, on imagine difficilement les IRES de garde intervenir dans plusieurs établissements simultanément. Selon le degré d'urgence des situations, leur absence pourra porter préjudice aux patients, à leur entourage, voire à l'équipe infirmière. Cette restriction est difficilement compréhensible dans la mesure où le Grand Conseil a voté une rallonge budgétaire de 8 millions de francs pour renforcer la dotation en personnel aux HUG.

Ainsi, je souhaiterais connaître les raisons qui ont entraîné les HUG à modifier leur pratique.

Le Conseil d'Etat pourrait-il donner une réponse à cette question ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la direction des soins des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a réorganisé les gardes des cadres soignants au sein de différents départements.

Le projet a été initié par la précédente direction des soins, avant que ne soit octroyée par le Grand Conseil la rallonge budgétaire de 8 millions de francs destinée à renforcer les équipes de soins. Il a été pensé et construit en impliquant des cadres soignants de chaque département concerné et a été adapté et finalisé par la direction actuelle des soins.

De manière plus précise, les effectifs actuels en termes de garde sont les suivants :

- 2 cadres de garde de 7 h 00 à 17 h 00;
- 1 cadre de garde de 17 h 00 à 2 h 00;
- 1 cadre de garde dans le service des Urgences de 6 h 45 à 17 h 00;
- 2 cadres de piquet pour les services d'anesthésie et des soins intensifs.

En outre, l'ensemble est supervisé par un piquet assuré par un cadre supérieur de la direction des soins, accessible 24/24 et 7/7. La réorganisation mise en place a permis d'augmenter la présence d'un cadre de nuit jusqu'à 2 h 00 du matin, et ce 365 jours par an.

Sur les trois bâtiments cités, à savoir l'Hôpital de Beau-Séjour, le bâtiment Lina Stern et le bâtiment Gustave Julliard, l'effectif de cadres mobilisés le week-end est donc porté à sept, et non pas limité à deux.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, 1 ETP d'infirmier-ère responsable d'équipe de soins (IRES) a été alloué.

Cette organisation permet ainsi d'éviter aux cadres d'être en récupération de garde durant la semaine, lorsque leur présence est particulièrement requise pour le management de leur équipe, notamment la coordination avec les cadres médicaux, le suivi des stagiaires et apprentis, ou l'animation de colloques d'équipe. Ils restent ainsi disponibles pour les patients et leurs proches pendant les jours où l'activité est la plus importante.

Elle permet également de développer une vision plus transversale, une meilleure connaissance de l'institution et de l'organisation des départements, ainsi que d'améliorer la capacité des cadres de proximité à résoudre des problématiques dans des contextes différents.

Enfin, elle a pour but de favoriser la mobilité interne des cadres de proximité par la découverte d'autres secteurs d'activité.

A la remarque sur le fait que limiter la présence du personnel cadre favoriserait une mauvaise gestion des problématiques de soins et pourrait porter préjudice aux patients, à leur entourage, voire à l'équipe infirmière, la direction des soins des HUG, pour laquelle la qualité et la sécurité des soins demeurent la priorité, a suivi l'activité et les événements marquants des douze premiers week-ends depuis la mise en place de la nouvelle organisation à travers un rapport de garde systématique.

Il en est ressorti qu'aucune problématique de soins non gérée ou déclaration d'incident n'a été signalée durant ces trois premiers mois. De plus, la qualité de la transmission pré et post week-end des informations a été améliorée avec la création d'un outil informatique dédié et transversal pour les cadres de garde. Chaque unité a été systématiquement visitée par le cadre de garde deux fois par week-end, et cela même sans sollicitation de l'équipe. Les visites des cadres de nuit viennent compléter ce dispositif.

Suite à un sondage réalisé en ligne auprès de 200 collaborateurs des HUG concernés, 93% d'entre eux estiment que le cadre de garde a répondu à leur sollicitation de façon satisfaisante (évaluation systématique après chaque week-end pendant les trois premiers mois).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS